

184. — 16 mai 1910. — Loi contenant le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1910 (1). (Moniteur du 29 mai 1910.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des non-

valeurs et des remboursements pour l'exercice 1910 est fixé à la somme de deux millions huit cent un mille francs (2,801,000 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre des finances, M. J. LIEBAERT.)

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1910.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER. — NON-VALEURS.		
Art. 1 ^{er} . Non-valeurs sur la contribution foncière fr.	300,000 »	964,000 »
Art. 2. — — — — — personnelle	450,000 »	
Art. 3. — — — — — sur le droit de patente	200,000 »	
Art. 4. — — — — — sur les redevances des mines.	5,000 »	
Art. 5. Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 »	
CHAPITRE II. — REMBOURSEMENTS.		
Art. 6. <i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits indûment perçus et remboursements de fonds reconnus appar- tenir à des tiers. — Remboursements d'avances faites par le Trésor.	1,000,000 »	1,837,000 »
Art. 7. <i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers.	500,000 »	
Art. 8. <i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent budget.</i> — Remboursements divers.	100,000 »	
Art. 9. <i>Marine.</i> — Restitutions de droits de pilotage et autres indû- ment perçus par l'administration de la marine	2,000 »	
Art. 10. <i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage	195,000 »	
Art. 11. Déficit de comptables de l'Etat. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 »	2,801,000 »
Total du budget des non-valeurs et des remboursements. . fr.		

(1) Session de 1909-1910.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, n° 4, XV. Rapport, n° 198. — Séance du 27 avril 1910.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption.

Séances du matin 30 avril et de l'après-midi 3 mai 1910.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Projet de loi, n° 85. — Rapport, n° 88. — Séances du 4 mai 1910.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 12 mai 1910. (Note du *Moniteur*.)